

[charivarialecole.fr](http://charivarialecole.fr)

# Possible ou pas possible de fêter Noël à l'école ? - Charivari à l'école

3-4 minutes

---

La question circule tous les ans sur nos réseaux sociaux. Est-ce possible ou pas de fêter Noël dans nos écoles publiques, donc laïques ? Installer un sapin dans l'école ? Chanter des chants de Noël à la chorale ? Organiser un marché de Noël ? Je suis « au taquet » sur la question parce que j'ai des parents très... ahem... pointilleux sur le sujet « laïcité » dans mon école.

Donc j'ai cherché les textes et voici ce que j'ai trouvé sur Eduscol dans la fiche 16 du [Vademecum laïcité \(clic\)](#) :

Lorsqu'un établissement public d'enseignement souhaite célébrer une fête sécularisée, comme par exemple la fête de Noël, il est nécessaire de s'assurer que la manifestation ne s'accompagne, sauf circonstances particulières, de l'installation d'aucun signe ou emblème à caractère religieux et, ainsi, n'exprime pas la reconnaissance d'un culte ni ne marque une préférence religieuse.

*Source : Vademecum Laïcité – Fiche n°16 – Eduscol*

## Fête sécularisée ? Kesaco ?

Le Larousse définit la sécularisation comme le *passage du domaine du sacré dans le domaine du profane, ou comme le retour à la vie laïque.*

Une fête sécularisée, c'est une fête qui est redevenue laïque.

## **Donc on peut fêter Noël à l'école ?**

Oui, on peut, mais sans les symboles religieux.

Noël, comme Pâques, sont des fêtes sécularisées. On peut donc les fêter de manière laïque. Concrètement, pour Noël, on peut :

- installer un sapin (Le [Vademecum](#) précise : » *Le sapin, symbole d'une fête largement laïcisée, peut être installé à condition qu'il ne revête aucun caractère cultuel dans sa présentation ou dans sa décoration.* »)
- parler des cadeaux, de la fête de famille...
- faire venir un père Noël,
- faire fabriquer des cartes ou des petits cadeaux,
- lire et/ou étudier la plupart des contes de Noël,
- chanter Mon Beau Sapin, le Petit Renne au Nez Rouge, vive le vent (...)

Mais on ne peut pas, dans les écoles publiques :

- Évoquer ou représenter Jésus, Marie, Joseph, la crèche, l'âne et le boeuf...
- Chanter des chants religieux (*Il est né le divin enfant, entre le boeuf et l'âne gris, Minuit chrétiens...*) ni les chants profanes qui racontent la naissance de Jésus (la *Belle Histoire* d'Henri Dès ou *Bonjour Madame Marie* d'Anne Sylvestre...)
- Ajouter des anges sur le sapin...

Pour vous rassurer tout à fait, songez que les municipalités sont soumises aux mêmes exigences de neutralité que nous : elles n'ont pas le droit d'installer de crèche, par exemple (même si

cela fait débat dans les régions d'origine des santons de Provence) mais quasi toutes illuminent les rues, installent des sapins, voire font circuler des Père Noël.

Bref, on peut se détendre... (et, si on a à répondre à un parent ch... ahem... pointilleux, on cite, en souriant, la formule magique « fête sécularisée », et, au besoin, on imprime le texte).

### Aviez-vous réalisé... ?



Curieusement, autant certains maitres font des pieds et des mains pour éviter Noël, autant peu d'entre eux se questionnent sur la **galette des rois** (qui est pourtant une tradition purement chrétienne : La galette étant traditionnellement mangée à l'épiphanie, laquelle est la fête des 3 rois mages venus adorer Jésus nouveau né), ou le **carnaval** (grande fête avant le Carême, période de 40 jours de jeûne qui précède la fête de Pâques).

Que tout cela ne nous empêche pas de partager une galette en janvier ni de nous déguiser... entre février et mai !